

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2015

Délibération n° CA 2015-07.10

Modification de la liste des membres suppléants du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) de l'établissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;
Vu le règlement intérieur du conseil économique, social et culturel adopté le 28 novembre 2013 ;

Sur proposition de la Présidente du Conseil économique, social et culturel, faisant suite à la démission de Madame Catherine VILLA de son mandat de membre suppléant au CESC ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur et en avoir délibéré, **a adopté à l'unanimité la candidature de Monsieur Serge MANCINI pour siéger au Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) de l'établissement, en qualité de membre suppléant de Monsieur Alain BATISTONI.**

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Marseille, le 7 juillet 2015

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

Le Directeur,



François BLAND